

Compte-rendu du conseil municipal

8 décembre 2020

Le 08 décembre 2020 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Roman de Codières régulièrement convoqué se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Luc Villaret, Maire.

Présents :	Villaret Luc	Landes Thierry	Delanoé Olivia	Dumas Odette
	Decisier Geneviève	Martens Benoit	Rouau Xavier	Perrier Jacqueline
	Étancelin Gérard	Gaucher Albin		
	Odenhardt Isa en visio conférence			

Absent excusé : -----

Secrétaire de séance : *Thierry Landes*

1 -CADRE DE L'ORGANISATION DE LA 1ERE EDITION DU SALON D'ART 2021 A ST-ROMAN DE CODIERES

Monsieur le maire rappelle qu'il faut définir le cadre de l'organisation d'un salon d'art prévu le week-end de la pentecôte 2021. L'organisateur peut en être une association, un individu ou la commission culture de la mairie. Les porteurs de ce projet sont des habitants de St Roman Georges Ouanounou, artiste, et Maïa Paulin.

Il est proposé au conseil municipal que ce salon soit organisé sous le patronage de la mairie par Georges Ouanounou et Maïa Paulin. Isa odenhardt, conseillère municipale déléguée à la commission culture accepte d'être la référente mairie et la responsable de ce projet.

Georges Ouanounou et Maïa Paulin s'engagent à effectuer toutes les démarches nécessaires. En contrepartie, la commune prendra en charge le coût financier compte tenu des frais de mise en œuvre de ce salon.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte l'organisation de ce salon d'art comme définie ci-dessus et décide de la prise en charge financière de la mise en place de ce salon d'art

2 -Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDEAP)

Monsieur le maire rappelle la nécessité pour la commune d'anticiper les besoins en eau potable. Il évoque la possibilité de trouver de nouvelles ressources en eau potable, notamment en se rapprochant des communes voisines de CROS et SUMENE.

Les subventions pour des travaux d'aménagement de la ressource en eau potable sont subordonnées à la réalisation d'un SDAEP qui mesure les besoins et les ressources en eau disponibles.

Après concertation avec les techniciens d'un bureau d'études il s'avère que le SDAEP est un outil qui s'applique aux villes et est mal adapté aux petites communes rurales sans investigations préalables sérieuses.

Il est proposé au conseil de faire au préalable une étude hydrogéologique des ressources possibles de la commune pour alimenter ces différentes vallées. Cette étude peut être subventionnée et aidée par le Département et l'Agence de l'eau.

Cette étude est un outil d'aide à la décision et pourra être mentionnée dans le SDAEP actuellement en cours sur la commune de Sumène et alimenter un futur SDAEP communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'accepter de faire une étude hydrogéologique sur la commune de Saint-Roman de Codières, et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à la réalisation de cette étude et à faire une demande de subvention auprès du Département et de l'agence de l'eau pour financer cette étude.

3 -APPEL AUX DONS DE L'AMF30 SUITE AUX INTEMPÉRIES

Luc Villaret lit la lettre de l'AMF30 qui invite les collectivités du Gard à apporter leur soutien aux communes du Gard et du Vaucluse durement touchées par les intempéries courant cet automne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide de verser directement une aide financière à la commune sinistrée voisine de Val d'Hérault.

Le montant de l'aide financière est fixé à 1500€

4 -ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE

Pour assurer un nettoyage rapide et efficace des sols de la salle communale « La Bergerie du Trescol » après chaque location, Isa Odenhardt présente 3 laveuses. L'usage de l'autolaveuse serait à l'exclusivité des élus ou de la femme de ménage.

Luc Villaret déplore le manque de participation des élus à cette tâche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, refuse l'achat d'une autolaveuse

Vote : Pour 3 Abstention :3 Contre : 5

5 -DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE SUMÈNE

Par courriel du 3 décembre 2020, l'association des parents d'élèves de Sumène sollicite une subvention auprès de la mairie. Luc Villaret souligne la bonne gestion de cette association au vu du compte-rendu de leur assemblée générale.

14 enfants de la commune de Saint-Roman de Codières étant scolarisés dans cette école, il est proposé d'attribuer la somme de 300€ à l'APE de l'école publique de Sumène.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une aide financière de 300€ à l'association de l'école publique de Sumène pour l'année scolaire 2020

QUESTIONS DIVERSES

Secours catholique – opérations chèque service

Une fiche de liaison sera distribuée aux personnes pour qui le reste à vivre est de maximum 200 €/mois. De ce fait, on se rapprochera de l'assistante sociale et la MSA qui définiront les bénéficiaires.

Livraison des colis des aînés

Cette livraison sera effectuée par vallée et par les élus (Savel, Vidourle et Recodier)

Le marché de Noël

Un marché de Noël aura lieu à St-Roman le 23 décembre 2020 de 14h à 17h.

La mairie s'occupera de la mise en place et du sens de la circulation sous la responsabilité de Isa Odenhardt

Demande de permis de construire de Bourras

Un des permis a été validé par la DDTM. La mairie émet immédiatement un avis favorable pour celui-ci et se félicite du résultat.

Obligation légale de débroussaillage

Rappel du Préfet en désignant le maire responsable des contrôles d'exécution

Noël des enfants

Le goûter aura lieu le 19 décembre à la mairie. 10 h du matin, si le temps le permet sortie botanique et 15h30 animation et distribution des chocolats (une animation par Cécile Calvet).

Bulletin communal

Le prochain bulletin sera édité au mois de janvier

N'hésitez pas à proposer des articles (associations etc...)

Stérilisation des chats errants

Une cage sera prêtée par les chasseurs et mise à disposition de la mairie pour capturer les chats.

Vœux du maire

Auront lieu le 10 janvier à 11h à la mairie

La séance est levée à 20 heures